



## Ordonnance pénale contuite sans permis

Par **Laouati**, le **26/05/2018** à **08:11**

Bonjour, Mon fils était en conduite supervisée, on a été informé par le moniteur que Qu' il faut que la personne qui le supervise doit avoir un permis de plus de 5ans, on ne savait pas qu'il fallait être seulement avec moi sa maman, il a été arrêté par la police en janvier 2018, il conduisait accompagné par son copain , il a eu une ordonnance pénale convoqué au tribunal en mois de juin entre temps il eu son permis qu'est ce qu'il encoure

Par **jodelariege**, le **26/05/2018** à **08:33**

bonjour , vous avez signé un contrat avec l'auto école où le nom des accompagnateurs étaient écrits ; ainsi que pour l'assurance . je ne vois pas comment vous pouviez ignorer cela...  
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/la-conduite-accompagnee/la-conduite-supervisee>

sinon tapez "conduite sans permis" vous aurez des réponses...